Catherine LOUVEAU
L'histoire du sport féminin de 1950 à nos jours / Partie 2

« **2ème moitié du XXe siècle – plus de sport mais dans quels sports et pour quelles femmes ?**

La tendance lourde observée après la seconde guerre mondiale montre une pratique physique ou sportive des femmes croissante mais différenciée ; les trois quarts des femmes ne pratiquant aucune activité physique seront le plus souvent employées ou ouvrières.

En France à ce jour, les femmes peuvent accéder à toutes les disciplines physiques et sportives. Mais de fait, elles optent majoritairement pour des activités d'entretien, de mise forme et de loisir sportif, beaucoup moins pour des pratiques sportives encadrées en club. Cette situation observée de longue date perdure : en 1962, les premières statistiques révèlent qu'elles représentent 15% des licenciés ; elles seront 35% en 2008, 38% en 2018... Proportion inchangée à ce jour. On compte moins de 40% de femmes parmi les quelque 20 millions de licences de l'ensemble des fédérations sportives, et surtout moins de 30% pour les sports olympiques. Les femmes demeurent donc sous-représentées quand la pratique est institutionnalisée et codifiée, a fortiori compétitive.

Actuellement, il est beaucoup dit : « elles peuvent tout faire ! » ; l'égalité serait donc atteinte ? Au plan olympique, les dernières disciplines à s'ouvrir aux femmes sont la boxe aux JO de 2012 et le saut à ski, en 2014 à Sotchi.

En France la réapparition des femmes (par rapport aux années 20) et leur arrivée officielle dans certains sports sont tout aussi laborieuses. La Fédération de Football leur réouvrira la porte en 1970 alors qu'une première rencontre s'est tenue à Reims, le 24 août 1968. Une première, dans le cadre d'une kermesse, qui constitue le moment fondateur pour le renouveau du football féminin en France.

Pour le rugby en revanche, les oppositions dominent : les propos tenus en 1969 par Marceau Crespin, secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports en attestent : « le rugby est contre-indiqué pour les joueurs filles et les femmes pour des raisons physiologiques évidentes. Cette pratique présente des dangers sur le plan physique et sur le plan moral... Aussi, je vous demande instamment de ne pas aider les équipes de rugby féminin... ». La pratique féminine devra attendre 1989 pour être officiellement reconnue par la Fédération Française de Rugby.

Aujourd'hui ?

À ce jour, il n'y a plus d'interdits réglementaires pour les femmes MAIS : parmi les 116 fédérations sportives en France, 34 comportent moins de 20 % de femmes : les sports de combat rapproché, les sports collectifs de grand terrain, les sports motorisés, de pleine nature et de glisse demeurent très majoritairement masculins. Quelques sports olympiques comptent 80% de femmes ou plus parmi les licenciés :

les sports de glace, l'équitation et la gymnastique ; quand le tir, le rugby ou encore le football figurent parmi les disciplines en comptant le moins, au plus 11 % pour le tir.

Autres différences observées de longue date : dès l'enfance puis à l'âge du collège et du lycée, les garçons pratiquent toujours plus fréquemment du sport que les filles, et davantage qu'elles en club et en compétition. Concernant les activités choisies, les différences perdurent au fil du temps : la danse et la gymnastique dominent dans l'enfance des petites filles, le football et le judo dans celle des garçons. Les sports privilégiés par ces derniers impliquent le combat, le jeu collectif de grand terrain, dehors, la balle au pied, quand ceux privilégiés par les filles sont des activités individuelles d'intérieur, impliquant l'apprentissage du contrôle, le maintien, l'esthétisation du corps et des tenues...

Dès que les activités impliquent la force, le risque, des compétences techniques, scientifiques, des technologies, les armes ou les grands espaces, elles demeurent majoritairement des « territoires » masculins, des lieux - pratiques et/ou symboliques - où se construit en propre la masculinité. Plus celle-ci se joue sur le terrain de la force et de l'affrontement, du « physique », plus affirmées sont, à ce jour encore, les résistances à la venue des femmes.

Pourquoi ?

Si les femmes ont été interdites, puis lentement voire difficilement intégrées au monde du sport, il faut prendre en compte plusieurs facteurs :

- *Les conjonctures socio-historiques concernées,*

- *Les effets de la division de toutes les formes de travail, professionnel, domestique entre les sexes,*

- *L'effet durable des représentations et des normes sexuées : féminité / masculinité, dans les modes de vie, les institutions, l'éducation,*

- *Le poids des socialisations primaire et secondaire dans la transmission et la reproduction sociale.*
  Les catégorisations sexuées, les « masculinité » et « féminité », ainsi que les rapports sociaux entre les sexes s'incorporent.
  C'est pourquoi le sport et l'éducation physique doivent constituer des opportunités de mise en évidence des inégalités et d'apprentissage de l'égalité. »